

Le 30 septembre 2019

Par SDÉ, courriel et poste

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Jean-Olivier Tremblay
Avocat

Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 4683
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : Tremblay.Jean-Olivier@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande d'adoption de la norme de fiabilité relative au
fonctionnement des relais pendant les oscillations de puissance
stables**
Votre dossier : R-4082-2019 / Notre référence : R056854 JOT

Chère consoeur,

Le Coordonnateur informe la Régie qu'il a donné suite à la lettre du 30 août de la Régie au dossier mentionné en objet et qu'il a ainsi communiqué avec les entités visées par la norme PRC-026-2 afin d'obtenir plus d'information sur l'impact qu'aurait l'adoption de cette norme.

Le Coordonnateur a obtenu les informations demandées de la part des deux entités visées, à savoir RTA et HQT et dépose les documents fournis par ces entités à la pièce **HQCF-3, document 1**. Il dépose également une liste de pièces révisée.

L'entité RTA a soumis une estimation significative de l'impact de l'adoption de la norme PRC-026-2. Le Coordonnateur entend communiquer avec l'entité afin de mieux comprendre cette estimation. Il prévoit un délai d'environ 30 jours, après quoi il déposera, au besoin, une mise à jour de son évaluation de l'impact à la Régie.

Veuillez recevoir, chère consoeur, nos cordiales salutations.

(s) Jean-Olivier Tremblay

JEAN-OLIVIER TREMBLAY

JOT/jl
p.j.